

**Le Comité régional**

1. **DECIDE** que la quarante-quatrième session aura lieu du 13 au 17 septembre 1993 ;
2. **CONFIRME** que la quarante-quatrième session du Comité régional se tiendra au siège régional à Manille ;
3. **EXPRIME** sa gratitude au Gouvernement de la Malaisie pour son offre d'accueillir la quarante-cinquième session du Comité régional en 1994 ;
4. **ACCEPTE** l'invitation du Gouvernement de la Malaisie, sous réserve qu'un accord satisfaisant soit conclu à ce sujet entre le Gouvernement et l'OMS d'ici au 31 mars 1994.

Huitième séance, 11 septembre 1992